



# AUTORISATIONS PER

## Notre action

Autorisations de traitement pour les PER (JU & JB)

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

✓ Le client remplit les exigences relatives aux demandes d'autorisation en matière d'intervention phytosanitaire sur la SAU

Quels sont les documents remis ?

▪ Autorisation formelle (sous réserve de la pertinence de l'intervention et du respect des règles d'utilisation)

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

▪ Je souhaite réaliser une intervention phytosanitaire sur une parcelle de ma SAU nécessitant une autorisation (JU et JB)

Combien ça coûte ?

Service délivré sans facturation <sup>(1)</sup>

*Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.*

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

▪ Itinéraire technique de la ou des cultures concernées.  
▪ Étiquettes des semences ou plants utilisés.

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

▪ Autorisations d'interventions phytosanitaires sur la surface d'estivage (JB)  
▪ Plans d'épandage sur la surface d'estivage (JB)

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Bernard Beuret (JU) et Briec Lachat (JB)